

	APPEL À PROJET -CANDIDATURES Organisation d'un marché des 13 desserts des produits du terroir Ville d'Aix en Provence
---	---

La ville d'Aix-en-Provence recherche une association/structure sur la période de Noël (entre 8 à 15 jours avant Noël), pour organiser place François Villon, un marché des 13 desserts et des produits du terroir. Pour l'année 2026, et uniquement pour cette année, la Ville d'Aix en Provence souhaite que le marché des 13 Desserts et des produits du terroir ait lieu du 17 au 24 décembre.

Conditions :

Cet appel à candidature est valable pour 3 ans (1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction) pour une durée d'occupation temporaire de 8 à 15 jours pendant les festivités de Noël. Le marché devra fermer le 24 décembre (date limite d'exploitation). La ville se réservant le droit de modifier l'espace mis à disposition si besoin dans les années à venir, en cas d'indisponibilité liée à des travaux par exemple.

Informations complémentaires :

La Ville mettra à disposition de l'organisateur entre 30 et 45 chalets avec les caractéristiques suivantes:

- Longueur intérieur 4m
- Largeur 2,35m
- Ouverture auvent 3,70m
- Structure : chalet en bois, essence épicéa ép.30mm, classement au feu M3, certifié PEFC.
- Couleur Chêne claire, lasuré.
- Porte d'accès latérale de 0,90m (côté au choix) avec serrure à clé profil européen.
- Auvent de façade avec ouverture par vérins pneumatiques. Soubassement à l'avant amovible pour permettre l'accès du public à l'intérieur du chalet (sur demande) +1 auvent latéral quand cela le permet (non systématique sur tous les chalets). Les auvents sont équipés d'une fine bâche pour parer la pluie.
- Toiture équipée d'une bâche garantissant l'étanchéité de celle-ci.
- Plancher est en lambris EPICEA rainurés languetés 135/19mm d'épaisseur
- Tablette extérieur démontable à l'avant de 30 à 40cm sur toute la longueur de la façade, munis de 2 béquilles en bois avec fixation par vis papillon.

- 1 Appareillage par chalet comportant :
- 1 coffret électrique étanche avec un différentiel 40A/30 MA;
- 1 disjoncteur 10A dédié à l'éclairage 100W
- 1 disjoncteur de 16A associé à une prise de courant 2200W
- 2 socles de prises femelles monos semi-étanche 10 A ;
- 1 armature LED raccordée sur une rallonge ;

Autres informations :

Le candidat retenu sera l'organisateur de cet événement. De ce fait, il sera responsable de faire les déclarations et demandes nécessaires auprès de la Ville et des autres institutions (par exemple en cas de vente d'alcool, d'utilisation d'amplificateur sonore sur la voie publique, accès à l'aire piétonne de véhicule ou autre) et d'assurer la manifestation. Il ne sera pas nécessaire de prévoir un dossier pour la commission de sécurité car les chalets ne seront pas des Établissements Recevant du Public (ERP) et la Ville prendra à sa charge les vérifications de bon montage et électriques nécessaires.

Un état des lieux sera fait avec l'organisateur avant et après chaque installation. L'organisateur réalisera un état des lieux avec ses exposants.

l'organisateur pourra occuper un stand pour sa propre promotion ou pour faciliter l'organisation.

Redevance :

Il a été acté que seuls les chalets occupés feront l'objet d'une tarification. Pour autant, l'organisateur devra à minima occuper 30 chalets ou il portera la dépense afférente entre le nombre de chalets occupés et le coût de l'exploitation de 30 chalets. Le tarif proposé du chalet au conseil municipal de juillet 2025 DL.2025-207 était de **115€ /jour d'exploitation**. Il est possible que ce tarif soit réévalué pour l'année 2026 et les années suivantes.

Celui-ci inclut :

- La mise à disposition des chalets (24h avant la date d'ouverture), montés et équipés comme décrit ci-dessous ;
- Le gardiennage de 21h à 9h, les soirs où de la marchandise sera dans les chalets ;
- L'électricité ;
- La redevance d'occupation de l'espace public.

Critères d'attribution :

1- Mémoire technique présentant la prestation proposée avec photos des stands 60 %

Critères pris en compte dans la notation (à titre indicatif) :

- Les dates et horaires proposés.
- Provenance des exposants : ce marché à vocation locale, les exposants devront proposer de la vente des produits et spécialités, du pays d'Aix et du des Bouches-du-Rhône. Les exposants devront être agriculteurs ou artisans du pays d'Aix et du des Bouches-du-Rhône.
- L'organisateur pourra accepter des candidatures venant des départements voisins en cas de candidatures locales insuffisantes mais toujours dans les mêmes conditions (respecter à minima que ce soit des agriculteurs ou producteurs de produits du terroir).
- Les produits présentés devront correspondre à des produits présents sur les tables des festivités de fin d'année en Provence, type : miel, la pâte de coing, pompe à l'huile, navettes, calissons, nougats, chocolats, vin, vin cuit, huiles d'olive, volailles (liste non exhaustive).
- Présentation de photos de stands qui pourront être présents sur le marché.
- Les animations proposées type inauguration.

2- Expériences professionnelles et références pour mobiliser ce type d'exposant et pour organiser ce type d'événement 30%

3- Limitation de l'impact environnemental 10%

Les candidatures sont à déposer à l'adresse suivante :

Mairie d'Aix en Provence
 Direction Événementiel
 Monument Joseph Sec
 6/8 avenue Pasteur
 13100 AIX EN PROVENCE

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES 10 juillet 2026 à 17h délai de rigueur

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :

- Un extrait "Kbis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois, Récépissé de déclaration au JO et statut (pour les associations)
- Une attestation d'assurance.
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis ou du Président